

Conseil Municipal de Mantes-la -Ville

Séance du lundi 07 avril 2008

01- INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL - (2008-IV-62) -

Il y a lieu de procéder au remplacement d'un conseiller municipal, à partir de la liste complémentaire du tableau du conseil municipal, suite à la démission de Monsieur Alain D'ORTOLI de son poste de Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Nathalie PEREIRA en tant que Conseillère Municipale.

02- RUE DU PARC - MISE A DISPOSITION ET MAINTENANCE PAR LA CAMY DE DEUX CONTENEURS ENTERRES - (2008-IV-63) -

Il est prévu de mettre en place des conteneurs enterrés pour verre et papier Rue du Parc en lieu et place des bornes existantes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer avec la CAMY une convention de mise à disposition et de maintenance de ces conteneurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer avec la CAMY, une convention de mise à disposition et d'entretien d'un conteneur à verre et d'un conteneur à papier enterrés conforme aux dispositions financières approuvées en Conseil Communautaire.

03- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - (2008-IV-64) -

Il est proposé d'attribuer aux associations les subventions telles que proposées dans l'annexe.

Le montant tient compte de l'avance de 320 820 € perçue par certaines Associations, conformément à la délibération du 17 Décembre 2007.

Elles seront versées aux associations qui remplissent les conditions et les objectifs liés à leurs attributions (dossiers de demande, contrat d'objectifs, besoins en trésorerie...).

Le Conseil Municipal décide, par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE et 05 ABSTENTIONS (M. ANDREELLA, M. BONOMO, Mme GALDEANO, M. DONARD, Mme HIBON), d'approuver l'inscription au budget primitif 2008 des subventions (natures 6574 – 657361 – 657362) et leur versement aux associations et établissements publics nommés dans l'annexe ci-jointe, sous réserve qu'ils remplissent les conditions et les objectifs liés à leurs attributions (dossiers de demande, contrat d'objectifs, besoins en trésorerie...).

04- BUDGET PRIMITIF 2008 - BUDGET PRINCIPAL - (2008-IV-65) -

L'assemblée délibérante vote le budget primitif 2008 au niveau du chapitre comme présenté en page 3 du budget, avec ouverture d'opérations en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix POUR, 4 voix CONTRE (M. MULLOT, Mme PINEAU, M. SEHIL, Mme PEREIRA) et 5 ABSTENTIONS (M. ANDREELLA, M. BONOMO, Mme GALDEANO, M. DONARD, Mme HIBON), décide voter le Budget Primitif 2008 qui s'équilibre en recettes et dépenses de la manière suivante :

- ❖ 22 228 429,24 € en Section de Fonctionnement.
- ❖ 16 974 739,93 € en Section d'Investissement.
 - dont 10 197 245 € de propositions nouvelles en dépenses
 - et 11 829 133 € de propositions nouvelles en recettes

04BIS- BUDGET PRIMITIF 2008 - BUDGET VAUCOULEURS - (2008-IV-66) -

L'assemblée délibérante vote le budget primitif 2008 au niveau du chapitre comme présenté en page 3 du budget, avec ouverture d'opérations en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de voter le Budget Primitif 2008 qui s'équilibre en recettes et dépenses de la manière suivante :

- ❖ 255 063,57 € pour la Section de Fonctionnement.
- ❖ 298 962,60 € pour la Section d'Investissement.

04TER- BUDGET PRIMITIF 2008 - BUDGET SALLES - (2008-IV-67) -

L'assemblée délibérante vote le budget primitif 2008 au niveau du chapitre comme présenté en page 3 du budget, avec ouverture d'opérations en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix POUR, 9 voix CONTRE (M. MULLOT, Mme PINEAU, M. SEHIL, Mme PEREIRA, M. ANDREELLA, M. BONOMO, Mme GALDEANO, M. DONARD, Mme HIBON), et 0 ABSTENTION, décide de voter le Budget Primitif 2008 qui s'équilibre en recettes et dépenses de la manière suivante :

- ❖ 478 925,00 € pour la Section de Fonctionnement.
- ❖ 403 810,36 € pour la Section d'Investissement.

05- FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES MEMBRES DE DELEGATIONS SPECIALES - (2008-IV-68)

Imputation budgétaire concernée	Montant pour l'année 2008 (à compter du 21 mars inclus)
Enveloppe globale des Indemnités de fonction des élus locaux	193 946,88 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 23 voix POUR, 09 voix Contre (M. ANDREELLA, Mme GALDEANO, M. DONARD, Mme HIBON, M. BONOMO, M. MULLOT, Mme PINIEAU, M. SEHIL, Mme PEREIRA), et 01 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Mme MOUMMAD) décide :

Pour les indemnités de fonction du Maire

- que les indemnités de fonction du Maire seront calculées par référence à l'indice brut 1015 de la fonction publique, au taux de 90%, correspondant à la majoration autorisée pour les communes ayant été attributaires de la dotation de solidarité urbaine, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ce qui est le cas de la commune de Mantes-la-Ville à celle de 15% de l'indemnité de fonction pour les communes chefs-lieux de canton ;
- que ses indemnités seront écrêtées de 6% et s'élèvera à 90% + 9% ;
- que les indemnités de fonction du Maire lui seront versées à compter du 21 mars 2008 ;

Pour les indemnités de fonction des Adjointes au Maire

- *Concernant les deux premiers Adjointes au Maire :*
- que les indemnités de fonction des deux premiers Adjointes seront calculées en appliquant le coefficient de 33% en référence à l'indice brut 1015 de la fonction publique, majorées de 15% au titre de l'indemnité de fonction pour les communes chefs-lieux de canton ;
- *Concernant les 3^{ème}, 4^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} Adjointes au Maire :*
- que les indemnités de fonction de ces Adjointes seront calculées en appliquant le coefficient de 33% en référence à l'indice brut 1015 de la fonction publique ;
- *Concernant les 5^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème} Adjointes au Maire :*
- que les indemnités de fonction de ces Adjointes seront écrêtées et s'élèveront à 27% du montant de référence relatif à l'indice brut 1015 de la fonction publique ;
- que les indemnités de fonction des Adjointes leur seront versées à compter du 21 mars 2008 ;

Pour les indemnités de fonction des Conseillers municipaux délégués

- que les indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal ayant une délégation spéciale s'élèveront à 6% de l'indemnité maximale pouvant être versée au Maire. Ces indemnités sont versées nominativement aux conseillers municipaux délégués élus dans les formes prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales au cours de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2008, à MM Lahsen Zbayar, Richard Dubsy, Sadik Serrakh et Mme Violette TORILHON DOUCET.
 - que les indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués leur seront versées à compter du 28 mars 2008 ;
- dit :*
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2008 de la Commune de Mantes-la-Ville.

06-AVENANT DE PROLONGATION DES MARCHES D'ASSURANCES EN COURS - (2008-IV-69) -

En conséquence du terme du marché des assurances de la collectivité et de l'instruction du renouvellement de ce dernier, le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à conclure et signer les avenants de prolongation à intervenir ainsi qu'il suit :

GRAS SAVOYE : lot n°1 :Risques statutaires :	18 409, 26 €uros H.T.
SMACL : lot n°2 : Dommage aux biens :	11 146, 46 €uros H.T.
SMACL : lot n°3 :Responsabilités :	1 911,20 €uros H.T.
SMACL : lot n°4 :Véhicules à moteur et auto coll aborateur :	4 821, 07 €uros H.T.
SMACL : lot n°5 :Bris de machines :	1 606, 38 €uros H.T.
SMACL : lot n°6 :Individuelle accidents des élus :	137, 68 €uros H.T.
SMACL : lot n°7 :Protection Juridique de la commu ne et de ses agents :	599,95 €uros H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 29 voix POUR, 04 voix CONTRE (M. MULLOT, Mme PINEAU, M. SEHIL, Mme PEREIRA), décide :

- D'autoriser Madame le Maire à conclure et signer les avenants à intervenir avec :

GRAS SAVOYE : lot n°1 :Risques statutaires :	18 409, 26 €uros H.T.
SMACL : lot n°2 : Dommage aux biens :	11 146, 46 €uros H.T.
SMACL : lot n°3 :Responsabilités :	1 911,20 €uros H.T.
SMACL : lot n°4 :Véhicules à moteur et auto coll aborateur :	4 821, 07 €uros H.T.
SMACL : lot n°5 :Bris de machines:	1 606, 38 €uros H.T.
SMACL : lot n°6 :Individuelle accidents des élus:	137, 68 €uros H.T.
SMACL : lot n°7 :Protection Juridique de la commu ne et de ses agents :	599,95 €uros H.T

- D'imputer la dépense au budget primitif 2008 Chapitre 011 Fonction 020 Nature 616 d'une part, Chapitre 011 Fonction 021 Nature 616 d'autre part et enfin Chapitre 012, Fonction 020, Nature 6455.

07- AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE PROGRAMME TRIENNAL DE VOIRIE - (2008-IV-70) -

Le Conseil Municipal est invité à affermir la tranche conditionnelle des travaux d'aménagement de la voirie et d'enfouissement des réseaux au titre du programme triennal 2006/2007/2008.

Cette tranche se décompose de la manière suivante :

En solution de base :

Lot 1 Génie civil – Entreprise JEAN LEFEBVRE ILE DE France pour un montant H.T de **508 073,18 €**

Lot 2 Enfouissement des réseaux – groupement VIOLA/VIALUM pour un montant H.T. de **11 941,00 €**.

Pour les options :

Lot 1 Génie civil rue de Bretagne – Entreprise JEAN LEFEBVRE ILE DE France pour un montant H.T de **98 695,61 €**

Lot 2 Enfouissement des réseaux rue du Huit Mai - groupement VIOLA/VIALUM pour un montant H.T. de **9 278,00 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide :

- D'affermir, dans les conditions ci-après exposées, la tranche conditionnelle des travaux d'aménagement de la voirie et d'enfouissement des réseaux du programme triennal 2006/2007/2008.

En solution de base :

- Lot 1 Génie civil – Entreprise JEAN LEFEBVRE ILE DE France pour un montant H.T de 508 073,18 €

- Lot 2 Enfouissement des réseaux – groupement VIOLA/VIALUM pour un montant H.T. de 11 941,00 €.

Pour les options :

- Lot 1 Génie civil rue de Bretagne – Entreprise JEAN LEFEBVRE ILE DE France pour un montant H.T de 98 695,61 €

- Lot 2 Enfouissement des réseaux rue du Huit Mai - groupement VIOLA/VIALUM pour un montant H.T. de 9 278,00 €.

- D'imputer la dépense au Budget Primitif 2008 Chapitre 21 Fonction 822 Nature 2151 de la section d'investissement.

08- AVENANT AU MARCHE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHE COUVERT FRANCIENNE DE TP - (2008-IV-70) -

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à conclure et signer un avenant N° 1 à intervenir avec le groupement JEAN LEFEBVRE ILE DE FRANCE / FRANCIENNE DE TRAVAUX PUBLICS pour les travaux supplémentaires qu'il convient de réaliser sur les dalles de la place du marché pour les rendre moins glissantes. Le coût de ces travaux supplémentaires est de 5 830,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix POUR et 05 voix CONTRE (M. ANDREELLA, Mme GALDEANO, M. DONARD, Mme HIBON, M. BONOMO), décide :

- D'autoriser Madame le Maire à conclure et signer l'avenant N°1 à intervenir avec le groupement JEAN LEFEBVRE ILE DE FRANCE / FRANCIENNE DE TP demeurant 113, rue Jean Jaurès à 78130 LES MUREAUX et ce pour un montant de 5 830,00 € H.T.- D'imputer la dépense au Budget Primitif 2008 Chapitre 23 Fonction 90 Nature 2313 de la section d'investissement.

09- AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHE DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE REGULIER SUR CERTAINES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - (2008-IV-71) -

Le Conseil Municipal est invité à approuver la passation d'un avenant de transfert suite à la cession des prestations de nettoyage régulier sur certaines infrastructures municipales par la société LA BRENNE, titulaire du marché, à la société Euro Défense Services dans le cadre d'un apport partiel d'actif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'approuver la passation d'un avenant numéro 1 de transfert :

- De la société LA BRENNE sise 62 rue de Villeneuve à 92110 CLICHY enregistrée auprès de la chambre de commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 338 071 053 ;

- Au profit de la SARL Euro Défense Services sise 10 bis rue Berteaux Dumas à 92200 NEUILLY SUR SEINE enregistrée auprès de la chambre de commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 338 071 053 ;

- Portant sur le marché numéro 07ST0008 intitulé prestations de nettoyage régulier sur certaines infrastructures municipales conclu le 02 juillet 2007, visé le 09 juillet 2007 et notifié le 25 juillet 2007

- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cet avenant de transfert au profit de la société Europe Défense Services

10-AVENANT DE TRANSFERT DU MARCHE DE FOURNITURE DE MOBILIERS MEUBLANTS ADMINISTRATIFS- (2008-IV-72) -

Le Conseil Municipal est invité à approuver la passation d'un avenant de transfert suite à la cession du lot n°1 fourniture de mobiliers meublants administratifs du marché de fournitures de mobiliers meublants par la société édiburo , titulaire du marché, à la société Nouvelle édiburo dans le cadre d'une cession totale d'actif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver la passation d'un avenant numéro 1 de transfert :

- De la société édiburo sise 210 avenue Georges Clémenceau et enregistrée auprès de la chambre de commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 722 046 844;

- Au profit de la société Nouvelle édiburo sise 210 avenue Georges Clémenceau enregistrée auprès de la chambre de commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 502 373 723;

- Portant sur le lot n°1 : fourniture de mobiliers meublants administratifs relatif au marché de fourniture de mobiliers meublants, numéro 06CA0001 conclu le 27 avril 2006, visé le 30 juin 2006 et notifié le 28 juillet 2006.

- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cet avenant de transfert au profit de la société Nouvelle édiburo.

11- LISTE DES MARCHES CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE 2007 - (2008-IV-73) -

A l'occasion de l'adoption du guide interne des procédures par l'assemblée délibérante le 7 juillet 2005 il avait été précisé que compte tenu du cantonnement du rôle de la Commission d'Appel d'Offres aux seules procédures formalisées, une information portant sur l'ensemble des procédures de consultation serait néanmoins faite au Conseil Municipal de manière à lui proposer la photographie la plus exhaustive possible de l'ensemble des marchés conclus au cours de l'exercice écoulé.

La présentation qui est faite aujourd'hui de la liste des marchés conclus au cours de l'exercice 2007 s'articule autour des cadres définis par le guide interne des procédures. Ces cadres ont été conçus et depuis modifiés pour être en corrélation avec les dispositions d'ordre réglementaire issues du Décret 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des Marchés Publics, du Décret 2006-975 du 1er août 2006 portant Code des Marchés Publics et du Décret 2007-1850 du 26 décembre 2007 modifiant les seuils communautaires.

Les marchés dont les montants notifiés sont inférieurs à 30 000 € H.T.

Les marchés dont les montants notifiés sont compris entre 30 000 et 90 000 € H.T.

Les marchés dont les montants notifiés sont compris entre 90 000 et 206 000 € H.T.

Les marchés dont les montants notifiés sont supérieurs à 206 000 € H.T.

Pour chacune de ces catégories une subdivision est opérée selon que l'objet des marchés concerne des fournitures courantes, des prestations de services, des prestations intellectuelles ou bien encore des travaux.

Dans le courant du premier trimestre 2009, sur le fondement des dispositions de l'article 133 du Code des Marchés Publics une liste un peu différente dans sa présentation sera publiée par voie de presse. La présentation de cette liste doit respecter quant à elle les cadres qui sont définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie.

MARCHES DONT LES MONTANTS SONT INFÉRIEURS AU SEUIL DES 30 000 € H.T.

FOURNITURES COURANTES

Numéro du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Montant notifié H.T.
06ST0048/10	Lot 10 Fournitures de petits outillages et de petits matériels d'entretien courant	ROUSSELY	6 000,00
06ST0049	Lot 01 Acquisition d'un véhicule utilitaire	PEUGEOT	8 972,20
07ST0009/2	Lot 02 Fourniture et pose de signalisation verticale	LASER EQUIPEMENT	12 000,00
07INF0003	Acquisition de 200 licences gouvernementales d'antivirus	IMMAC WSTORE	11 836,00
07INF0004	Acquisition de 120 terminaux clients légers avec claviers et souris optiques	ZEBRA DIFFUSION	25 140,00
07ST0020/3	Marché complémentaire de location de constructions modulaires pour les écoles Jean Jaurès et Armand Gaillard	ALGECO	9 493,13
07PV00016	Equipements intérieurs e la maison de la petite enfance Lot 04 équipements divers	HABA FRANCE	2 969,30
07PV00016	Equipements intérieurs e la maison de la petite enfance Lot 02 équipement de l'unité motricité	HABA FRANCE	7 868,70
07JSL0005	Fourniture d'équipements sportifs Lot matériels pour arts martiaux	SPORT FRANCE	5 457,60
07JSL0005	Fourniture d'équipements sportifs Lot matériels gymniques	CASAL SPORT	3 232,86
07JSL0005	Fourniture d'équipements sportifs Lot matériels sports collectifs	CASAL SPORT	6 982,75

SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Numéro du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Montant notifié H.T.
07ST0007	Prestations d'entretien des matériels scénographiques	AMG FECHOZ	2 488,00
07ST0014	Maîtrise d'œuvre pour la création d'un réseau de ville deuxième tranche	FRANCE AIRES	8 684,00
07PV0015	Réalisation d'un relever topographique	EGETO	5 600,00
07INF0005	Maintenance des standards téléphoniques de la Mairie	ORANGE AEDOF	19 005,00
TRAVAUX			
Numéro du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Montant notifié H.T.
07EC0001	Reprise de vingt concessions funéraires	POMPES FUNEBRES DU MANTOIS	8 691,07
07ST0001	Installation d'un ascenseur en Mairie – lot chauffage	ADIPP TCE	3 973,00
07ST0001	Installation d'un ascenseur en Mairie – lot menuiseries	ADIPP TCE	3 978,00
07ST0005	Travaux de réfection d'un mur de pignon	BOTHOREL	14 070,00
07ST0009	Travaux d'entretien de la signalisation horizontale et verticale	ILE DE FRANCE SIGNALISATION	11 146,40
07ST0018	Travaux de mise aux normes des bureaux de vote	WATELET TP	14 837,00
07ST0019	Travaux de mise en place d'abris range vélos	VIBRO VALLOT	17 380,00
07ST0021	Travaux nécessaires à la création d'une salle d'enseignement sur l'emprise d'une salle polyvalente	ADIPP TCE	7 180,00
07ST0023	Travaux d'aménagement intérieur des nouvelles serres municipales	GILLOOTS	19 498,37
07ST0032	Travaux de démolition de dépendances, d'un dallage béton, d'une clôture et réalisation d'un branchement d'assainissement et d'une clôture au pavillon du gardien des garages municipaux »	JEAN LEFEBVRE	25 073,00
07PV0002	Travaux d'aménagement de terrains sportifs dans la ceinture verte	KOMPAN	25 422,50
07PV0003	Travaux de construction d'une crèche et de restructuration du centre POM'S lot cloisons	JEULAIN	37 746,39
07PV0003	Travaux de construction d'une crèche et de restructuration du centre POM'S lot ascenseur	KONE	23 800,00
07PV0010	Fourniture de jardinières pour les abords de l'église	SINEU GRAFF	14 380,00
07PV0013	Travaux d'aménagement d'une cuisine Bureau de Développement Local	HMI THIRODE	15 792,32

MARCHES DONT LES MONTANTS SONT COMPRIS ENTRE 30 000 € H.T. ET 90 000 € H.T.

FOURNITURES COURANTES

Numéro du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Montant notifié H.T.
07ST0001	Installation d'un ascenseur en Mairie – lot ascenseur	SACAMAS	30 600,00
06ST0048/1	Lot 01 Fournitures de maçonnerie	POINT P	25 500,00
06ST0048/2	Lot 02 Fournitures de menuiserie	CARESTIA	58 500,00
06ST0048/4	Lot 04 Fournitures de quincaillerie et de serrurerie	LEGALLAIS-BOUCHARD	51 000,00
06ST0048/6	Lot 06 Fournitures d'éclairage public, de signalisation tricolore et d'illuminations de Noël	CGED	64 500,00
06ST0048/8	Lot 08 Fournitures de plomberie	POINT P	30 000,00
06ST0048/9	Lot 09 Fournitures de mobilier urbain et de signalisation	LASER EQUIPEMENT	21 000,00
07PV00016	Equipements intérieurs e la maison de la petite enfance Lot 01 équipement de l'espace change et vestiaires	LOXOS SA	28 742,50
07PV00016	Equipements intérieurs e la maison de la petite enfance Lot 05 équipement de l'espace multi accueil	DAILLOT SA	31 496,42

SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Numéro du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Montant notifié H.T.
05PV0029	Assurance de dommages ouvrage pour les cellules commerciales du bas du Domaine	SMABTP	39 581,70
06PV0006	Assurance de dommages ouvrage pour la halle du marché couvert	SMABTP	29 456,88
06PV0011	Assurance de dommages ouvrage pour le centre POM'S	SMABTP	36 683,44
06PV0012	Maîtrise d'œuvre pour le traitement des espaces extérieurs du centre POM'S + cuisine	NB ARCHITECTES	52 631,80
06ST0048/5	Lot 05 Fournitures électriques pour bâtiment	CGED	90 000,00

TRAVAUX

07ST0002	Mise en conformité des carrefours à feux pour les personnes à mobilité réduite	WATELET TP	75 560,00
07ST0006	Travaux de création d'un réseau de ville enterré pour l'informatique et la téléphonie lot fourniture et pose de câblage LOT 2	SADE	47 879,38
07PV0006	Travaux d'aménagement de la cuisine du centre POM'S	HMI THIRODE	41 796,46
07PV0007	Travaux de construction de la halle du marché couvert – lot serrurerie	METALLERIE WALLET	64 985,00
07PV0008	Travaux de peinture et de mise en place d'une signalétique interne au centre POM'S	VIGNOLA	38 913,60

07ST0016	Travaux de remplacement de la passerelle et de l'escalier de l'allée des Vieux Lavoirs	SINEU GRAFF	58 500,00
07ST0031	Travaux de création d'un réseau de ville enterré pour l'informatique et la téléphonie lot fourniture et pose de câblage LOT 2 – 2 nd e tranche	SADE	22 715,72

MARCHES DONT LES MONTANTS SONT COMPRIS ENTRE 90 001 € H.T. ET 206 000 € H.T.

FOURNITURES COURANTES

Numéro du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Montant notifié H.T.
06ST0048/7	Lot 07 Fournitures de vitrerie et de peinture	PAILLE	150 000,00
07SC0001/1	Lot 01 Location de matériels scéniques : Matériels de son et lumière	JG COM 92	190 632,00
07SC0001/3	Lot 03 Prestations de spectacle son et lumière	JG COM 92	135 451,56
07ST0009	Marché d'entretien de la signalisation routière horizontale et verticale Voirie de Mantes La Ville	LASER EQUIPEMENT	180 000,00
07ST0020/2	Acquisition de constructions modulaires pour les écoles Jean Jaurès et Armand Gaillard	ALGECO	94 740,00

SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Numéro du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Montant notifié H.T.
07ST0011	Etudes de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation de l'école Jean Jaurès	LAUCOURNET – ACCE – GENERAL ACOUSTICS	101 890,00
07PV0014	Etudes de maîtrise d'œuvre pour l'opération d'aménagement des espaces extérieurs du quartier du bas du Domaine – 3 ^{ème} volet	PASO DOBLE - VIAMAP	197 836,80

TRAVAUX

Numéro du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Montant notifié H.T.
07PV0001	Construction d'une crèche et restructuration du centre POM'S lot couverture étanchéité	DBS	164 000,00
07ST0006	Travaux de création d'un réseau de ville enterré pour l'informatique et la téléphonie lot fourniture et pose de câblage Lot 01	SOBEA	189 708,20
07ST0013	Travaux d'aménagement de la voirie au titre du programme triennal 2006/2007/2008 – Lot 02 Enfouissement des réseaux	VIOLA VIALUM	121 119,00
07ST0031	Travaux de création d'un réseau de ville enterré pour l'informatique et la téléphonie lot fourniture et pose de câblage Lot 01 – 2 nd e tranche	SOBEA	145 560,90

MARCHES DONT LES MONTANTS SONT SUPERIEURS AU SEUIL DES 206 000 € H.T.

FOURNITURES COURANTES

Numéro du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Montant notifié H.T.
07PV0012	Convention de mandat portant sur la maîtrise d'ouvrage publique relativement aux aménagements des espaces extérieurs du quartier du bas du Domaine de la Vallée	EPAMSA	274 319,65
07SC0001/2	Lot 02 Location de matériels de manifestations	JG COM 92	247 824,00
07ST0003	Marche de fourniture de carburant par cartes accreditives pour les vehicules terrestres a moteur des services de la commune de mantes la ville	TOTAL	440 000,00
07ST0008	Marché de prestations de nettoyage portant sur certaines installations municipales	LABRENNE	992 290,63

SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Numéro du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Montant notifié H.T.
07SC0002	Prestations de sécurité, surveillance, gardiennage et accueil	ABAX	221 760,00

TRAVAUX

Numéro du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Montant notifié H.T.
07ST0004	Aménagement de la voirie et enfouissement des réseaux rue des Pincevins lot enfouissement	SOBEA VIOLA	228 095,00
07ST0004	Aménagement de la voirie et enfouissement des réseaux rue des Pincevins lot voirie	JEAN LEFEBVRE	369 993,85
07ST0013	Travaux d'aménagement de la voirie au titre du programme triennal 2006/2007/2008 – Lot 01 Génie civil	JEAN LEFEBVRE	1 749 072,58
07PV0004	Travaux d'aménagement des espaces extérieurs et du traitement des VRD pour le centre POM'S	DVS	479 132,00

Le Conseil Municipal prend acte des marchés conclus au cours de l'exercice 2007.

12- ACQUISITION AUPRES D'EUROTEL D'UNE BANDE DE TERRAIN SITUEE SUR LE DEVANT DE L'IMMEUBLE « LE SOPRANO », PROVENANT DES PARCELLES AB 161-690-761-762 - (2008-IV-74) -

Dans le cadre de l'opération immobilière « Le Soprano », implantée à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et du Boulevard Roger Salengro, il a été convenu de signer une convention relative à l'aménagement des futurs espaces publics entre la société EUROTEL et la Commune de Mantes la Ville, au préalable de la rétrocession effective du terrain.

- EUROTEL rétrocède à l'euro symbolique la bande de terrain aménagée au profit de la Commune de Mantes la Ville, d'une superficie d'environ 455 m².
- EUROTEL prend en charge les frais de division et avance la globalité du montant des travaux auprès de l'entreprise Jean LEFEBVRE, relatifs à l'aménagement des futurs espaces publics.
- EUROTEL fait réaliser et assure le suivi des travaux pour le compte de la Commune de Mantes la Ville.
- La Commune de Mantes la Ville s'engage à rembourser à la société EUROTEL la totalité des travaux d'aménagement, soit la somme de 88.831,38 € HT (106.481,53 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 24 voix POUR et 09 ABSTENTIONS (M. MULLOT, Mme PINEAU, M. SEHIL, Mme PEREIRA, M. ANDRELLA, Mme GALDEANO, M. DONARD, Mme HIBON, M. BONOMO) :

- Approuve l'acquisition à l'euro symbolique de la bande de terrain située au droit de l'immeuble « Le Soprano », propriété de la société EUROTEL, issue des parcelles AB 161-690-761-762, représentant une surface d'environ 455 m², au profit de la Commune de Mantes la Ville.
- Dit que ce terrain sera incorporé dans le domaine public de la Commune de Mantes la Ville ;
- Approuve les termes de la convention d'aménagement conclue entre la société EUROTEL et la Commune de Mantes la Ville.
- Dit que la Commune de Mantes la Ville s'engage à rembourser la totalité du montant des travaux qui s'élèvent à la somme de 88.831,38 € HT, soit 106.242,33 € TTC.
- Dit que cette somme sera imputée sur le Budget Politique de la Ville Opération 10 Fonction 822 Nature 2315.
- Autorise le Maire à signer la présente convention et toutes les pièces subséquentes.
- Autorise le Maire à signer l'acte authentique et toutes les pièces s'y rapportant.

13- ACQUISITION AUPRES DES COPROPRIETAIRES DU « MENDELSSOHN » D'UNE BANDE DE TERRAIN SITUEE SUR LE DEVANT DE L'IMMEUBLE, PROVENANT DES PARCELLES AB 152 ET AB 689 - (2008-IV-75) -

Dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour Boulevard Roger Salengro et de l'Avenue Jean Jaurès et de la construction de l'immeuble le « Soprano », la Commune rachète à Eurotel (propriétaire du Soprano » et aux copropriétaires du « Mendelssohn » la bande de terrain de 5m située sur l'avant des deux bâtiments.

Les copropriétaires du « Mendelssohn » cèdent à la Ville à l'euro symbolique sous condition que cela ne leur engendre aucun frais. La Ville prend donc à sa charge les frais de division qui s'élèvent à 478.40 €/TTC et les frais d'aménagement, qui font l'objet d'un marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 24 voix POUR et 09 ABSTENTIONS (M. MULLOT, Mme PINEAU, M. SEHIL, Mme PEREIRA, M. ANDREELLA, Mme GALDEANO, M. DONARD, Mme HIBON, M. BONOMO) :

- Approuve l'acquisition à l'euro symbolique de la bande de terrain située au droit de l'immeuble « Le Mendelssohn », provenant des parcelles AB 152 et AB 689, représentant une surface d'environ 160 m² ;
- Autorise le Maire à signer l'acte authentique et toutes les pièces s'y rapportant.

14- PORTER A CONNAISSANCE DE L'ARRETE PREFECTORAL N°08-005/DDD AUTORISANT LA SOCIETE SHARP INDUSTRIE A EXPLOITER UNE UNITE DE PRODUCTION DE BIOCARBURANTS SUR LA COMMUNE DE LIMAY, ZONE PORTUAIRE DE LIMAY PORCHEVILLE - (2008-IV-76) -

Par délibération du 29 mai 2007, le conseil municipal de Mantes la Ville a émis un avis défavorable sur le dossier de demande d'exploiter une unité de production de biocarburants sur la commune de Limay, Zone Portuaire de Limay-Porcheville.

A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 mai au 13 juin 2007, la Préfecture des Yvelines a adressé une copie de l'arrêté préfectoral en date du 4 janvier 2008 autorisant la société SHARP INDUSTRIE à exploiter cette unité de production.

Le Conseil Municipal prend acte de l'arrêté préfectoral n°08-005/DDD autorisant la société SHARP INDUSTRIE à exploiter une unité de production de biocarburants sur la commune de Limay, Zone Portuaire de Limay Porcheville